

## **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

##### **TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la

société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

Les emplois en titres émis par la banque Tuniso-Koweitienne représente 10,97% de l'actif total au 31 Mars 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit trois certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 370J-28/11/2022 8.90% » ; « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 11 mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANM**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 Mars 2022**

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>3.1</b>	<b>12 914 970,428</b>	<b>5 230 803,166</b>	<b>12 871 020,746</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		12 914 970,428	5 230 803,166	12 871 020,746
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>3.3</b>	<b>5 294 979,659</b>	<b>2 316 828,782</b>	<b>3 800 699,324</b>
Placements monétaires		3 537 301,112	1 149 872,124	3 274 608,393
Disponibilités		1 757 678,547	1 166 956,658	526 090,931
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,360</b>	<b>52,360</b>	<b>52,360</b>
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 210 002,447</b>	<b>7 547 684,308</b>	<b>16 671 772,430</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>3.5</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>600 000,000</b>
<b>PA2- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>3.5</b>	<b>27 945,707</b>	<b>13 854,944</b>	<b>25 674,083</b>
<b>PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>3.5</b>	<b>34 513,313</b>	<b>30 737,360</b>	<b>30 681,795</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>62 459,020</b>	<b>44 592,304</b>	<b>656 355,878</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 147 543,427</b>	<b>7 503 092,004</b>	<b>16 015 416,552</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>3.7</b>	<b>17 162 204,354</b>	<b>7 137 846,500</b>	<b>15 345 224,451</b>
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>3.8</b>	<b>985 339,073</b>	<b>365 245,504</b>	<b>670 192,101</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		749 637,525	293 697,460	74,509
Sommes distribuables de la période		235 701,548	71 548,044	670 117,592
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 147 543,427</b>	<b>7 503 092,004</b>	<b>16 015 416,552</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>18 210 002,447</b>	<b>7 547 684,308</b>	<b>16 671 772,430</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-03-2022**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	Note	DU 01/01/2022 AU 31/03/2022	DU 01/01/2021 AU 31/03/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>3.2</b>	<b>201 472,382</b>	<b>65 597,916</b>	<b>335 886,107</b>
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		201 472,382	65 597,916	335 886,107
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>3.4</b>	<b>66 171,206</b>	<b>18 842,679</b>	<b>172 073,247</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>267 643,588</b>	<b>84 440,595</b>	<b>507 959,354</b>
<b>CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>3.6</b>	<b>-2 187,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>3.6</b>	<b>-24 275,925</b>	<b>-10 185,206</b>	<b>-55 142,854</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>241 180,663</b>	<b>74 255,389</b>	<b>452 816,500</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>3.6</b>	<b>-9 778,196</b>	<b>-6 657,611</b>	<b>-30 240,732</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>231 402,467</b>	<b>67 597,778</b>	<b>422 575,768</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3.8</b>	<b>4 299,081</b>	<b>3 950,266</b>	<b>247 541,824</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>235 701,548</b>	<b>71 548,044</b>	<b>670 117,592</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 299,081	-3 950,266	-247 541,824
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 013,900	-2 013,901	-8 167,486
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>229 388,567</b>	<b>65 583,877</b>	<b>414 408,282</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-03-2022**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	<b>DU 01/01/2022 AU 31/03/2022</b>	<b>DU 01/01/2021 AU 31/03/2021</b>	<b>DU 01/01/2021 AU 31/12/2021</b>
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>229 388,567</b>	<b>65 583,877</b>	<b>414 408,282</b>
Résultat d'exploitation	231 402,467	67 597,778	422 575,768
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 013,900	-2 013,901	-8 167,486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-209 963,779</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 902 738,308</b>	<b>401 215,930</b>	<b>8 774 679,852</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>4 949 105,199</b>	<b>2 166 142,393</b>	<b>16 528 865,704</b>
- Capital	4 714 143,603	2 071 351,296	16 055 987,904
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 542,772	-2 875,730	-30 937,066
- Régularisation des sommes distribuables	236 504,368	97 666,827	503 814,866
<b>RACHATS</b>	<b>-3 046 366,891</b>	<b>-1 764 926,463</b>	<b>-7 754 185,852</b>
- Capital	-2 894 599,971	-1 689 204,672	-7 443 114,624
- Régularisation des sommes non distribuables	992,943	2 294,460	13 160,676
- Régularisation des sommes distribuables	-152 759,863	-78 016,251	-324 231,904
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 132 126,875</b>	<b>466 799,807</b>	<b>8 979 124,355</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>			
En début de période	16 015 416,552	7 036 292,197	7 036 292,197
En fin de période	18 147 543,427	7 503 092,004	16 015 416,552
<b>AN5- NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	153 010	67 320	65 303
En fin de période	171 148	71 122	153 010
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,034</b>	<b>105,496</b>	<b>104,669</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,29%</b>	<b>3,79%</b>	<b>4,10%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **12 914 970,428 dinars** contre **5 230 803,166** dinars au 31/03/2021 et se détaille ainsi :

#### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	101 980,000	0,562
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	102 640,000	0,566
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	275 124,000	1,516
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	275 124,000	1,516
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	352 000,000	371 788,800	2,049
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	533 100,000	554 884,000	3,058
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	516 356,000	2,845
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	929 440,800	5,122
BNA SUB 2009	20000	399 200,000	416 160,000	2,293
BTE 2011 09022032 6.25	5000	250 000,000	251 748,000	1,387
BTE 2011 09022032 6.25	5000	250 000,000	251 748,000	1,387
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	199 600,000	199 808,000	1,101
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	103 240,000	0,569
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	229 430,252	1,264
UIB 2009/1	5000	99 811,300	102 915,462	0,567
<b>Total</b>		<b>4 538 141,300</b>	<b>4 682 387,314</b>	<b>25,802</b>

#### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif Net
BTA 6,9% MAI 2022	410	446 695,000	430 609,879	2,373
BTA 6,9% MAI 2022	590	625 990,000	619 693,235	3,415
EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 130 200,000	28,269
EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 052 080,000	11,308
<b>Total</b>		<b>8 072 685,000</b>	<b>8 232 583,114</b>	<b>45,365</b>

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2022 au 31/03/2022

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>116 700,000</b>	<b>116 700,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2022	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2022	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
<b>TOTAL</b>		<b>116 700,000</b>	<b>116 700,000</b>	<b>0,000</b>

### 3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **201 472,382** dinars pour la période du 1er Janvier au 31 Mars 2022 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2022 au 31/03/2022	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>Revenus des obligations</b>			
- Intérêts	187 861,982	51 987,516	280 837,307
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>			
- Intérêts	13 610,400	13 610,400	55 048,800
<b>TOTAL</b>	<b>201 472,382</b>	<b>65 597,916</b>	<b>335 886,107</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2022 à **5 294 979,659** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de L'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>			<b>3 484 178,757</b>	<b>3 537 301,112</b>	19,492
CDP 10J-01/04/2022 6.25%	BTK	6,25%	499 306,759	500 000,000	2,755
CDP 10J-04/04/2022 6.25%	BTK	6,25%	499 306,759	499 792,028	2,754
CDP 90J-12/04/2022 7.35%	BTK	7,35%	985 565,239	998 235,752	5,501
CDP 370J-28/11/2022 8.90%	AIL	8,90%	500 000,000	512 756,666	2,825
CDP 730J-23/11/2023 9.2%	AIL	9,20%	500 000,000	513 186,666	2,828
CDP 180J-23/11/2024 9.3%	AIL	9,30%	500 000,000	513 330,000	2,829
<b>Total des placements monétaires</b>			<b>3 484 178,757</b>	<b>3 537 301,112</b>	<b>19,492</b>

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/03/2022	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 753 761,547	9,664
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 917,000	0,022
<b>Total des disponibilités</b>	<b>1 757 678,547</b>	<b>9,685</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élèvent à **66 171,206** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2022 au 31/03/2022	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du compte de dépôt	3 686,382	1 809,832	11 148,116
Revenus des Certificats de Dépôt	57 959,673	9 927,532	104 942,447
Revenus des Placements à terme	4 525,151	7 105,315	55 982,684
<b>TOTAL</b>	<b>66 171,206</b>	<b>18 842,679</b>	<b>172 073,247</b>

### 3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2022 à **62 459,020** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>27 945,707</b>	<b>13 854,944</b>	<b>25 674,083</b>
Gestionnaire	23 395,635	9 317,876	22 004,301
Dépositaire	4 550,072	4 537,068	3 669,782
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>34 513,313</b>	<b>30 737,360</b>	<b>30 681,795</b>
Commissaire aux comptes	19 146,746	19 137,580	15 803,156
Etat Impôts et Taxes	238,118	71,633	578,137
Conseil du Marché Financier	1 524,762	594,959	1 395,011
Contribution Sociale de Solidarité	8,746	1,706	201,706
Publications diverses	4 122,195	4 666,969	3 231,039
Dividendes à payer	9 472,746	6 264,513	9 472,746
<b>TOTAL</b>	<b>62 459,020</b>	<b>44 592,304</b>	<b>56 355,878</b>

### 3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2022 au 31/03/2022	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>Intérêts sur avance de placement</b>	<b>2 187,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Intérêts sur avance de placement	2 187,000	0,000	0,000
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>24 275,925</b>	<b>10 185,206</b>	<b>55 142,854</b>
Commission de gestion	23 395,635	9 317,876	51 572,810
Commission de dépôt	880,290	867,330	3 570,044
<b>Autres Charges</b>	<b>9 778,196</b>	<b>6 657,611</b>	<b>30 240,732</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 343,590	3 334,410	13 559,986
Redevances CMF sur les OPCVM	4 368,861	1 740,005	9 630,623
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	669,690	211,635	1 274,478
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 397,610	1 368,720	5 550,920
Frais Bancaires	-8,595*	2,841	24,725
Contribution Sociale de Solidarité	7,040	0,000	200,000
<b>TOTAL</b>	<b>36 241,121</b>	<b>16 842,817</b>	<b>85 383,586</b>

\*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

### 3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2022 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2021</b>	
Montant	15 345 224,451
Nombre de titres	153 010
Nombre d'actionnaires	507
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	<b>4 712 600,831</b>
Régularisation des sommes non distribuables	4 714 143,603
Nombre de titres émis	-1 542,772
Nombre d'actionnaires nouveaux	46 993
	22
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>-2 893 607,028</b>
Régularisation des sommes non distribuables	-2 894 599,971
Nombre de titres rachetés	992,943
Nombre d'actionnaires sortants	-28 855
	-22
<b>Capital au 31/03/2022</b>	
Montant	<b>17 162 204,354</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	17 164 768,083
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de titres	-2 013,900
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	-549,829
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	171 148
	507

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</b>	<b>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>
Résultats distribuables de la période	231 402,467	67 597,778	422 575,768
Régularisations de la période	4 299,081	3 950,266	247 541,824
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>235 701,548</b>	<b>71 548,044</b>	<b>670 117,592</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	749 637,525	293 697,460	74,509
<b>Sommes distribuables</b>	<b>985 339,073</b>	<b>365 245,504</b>	<b>670 192,101</b>

#### **4. Autres informations**

##### **4.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

##### **4.2. Rémunération du dépositaire**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

##### **4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du premier trimestre 2022 sont de 3 343,590 dinars TTC.

##### **4.4 Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

##### **4.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

##### **4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

##### **4.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.